

BRAVO !

TLF et le Snug obtiennent l'exonération de la taxe à l'essieu pour les grues mobiles

TLF et le syndicat national des utilisateurs de grues et entreprises de levage, montage et manutention (SNUG), qui a rejoint la fédération en tant qu'organisation affiliée en avril 2004 viennent d'obtenir l'exonération de la taxe à l'essieu pour les grues mobiles.

Dans le cadre des démarches initiées auprès des pouvoirs publics, le ministère des Transports ainsi que le ministère de l'Economie se sont déclarés favorables à cette demande. Un projet en ce sens a été présenté à la Commission européenne conformément à la directive du 17 juin 1999 relative à la taxation des poids lourds pour l'utilisation de certaines infrastructures. Par décision du 20 juin 2005, publiée au Journal officiel de l'Union européenne du 21 juin, la commission européenne a approuvé l'exonération de la taxe à l'essieu, jusqu'au 31 décembre 2009, des véhicules utilisés exclusivement pour le transport d'équipement installés à demeure dans le cadre de travaux publics et industriels. Cette décision met fin à une situation unique en Europe, lourdement pénalisante pour les entreprises de levage qui voyaient leur matériel assimilé à des véhicules de transport de marchandises.